

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 juin à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé.

Absent excusé : **BLANCHARD** Agnès, **BONNEAU** Pascal, **SITEAU** Anthony.

Absent:

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : **SAMSON** Stéphanie

Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2019. À l'unanimité, Le conseil valide ce procès-verbal.

DEMANDE DE DEVIS POUR RENÉGOCIER LES CONTRATS D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance SMACL (Crédit Agricole) arrive à échéance le 31 décembre 2020, celui-ci est résiliable au 31 décembre 2019.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de demander des devis pour renégocier le contrat avec la SMACL. Le conseil accepte.

Afin de respecter la procédure d'achat public, la collectivité doit demander au moins 3 devis. Les

RECENSEMENT 2020, DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR

Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020 Mme **BLAINEAU ANGÉLIQUE**.

Il conviendra de recruter un agent recenseur.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PEI AVEC LE GAEC DE LA PROMENELLE

Un projet de convention a été établi pour l'utilisation d'un Point Eau Incendie privé entre la commune et le GAEC LA PROMENELLE. Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer ladite convention.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE ID 79

La création de l'Agence technique départementale a été approuvée par délibérations concordantes du Département et des communes et établissements publics intercommunaux qui en sont membres.

L'agence a été installée en février 2018. Après une année de fonctionnement, il convient d'ajuster et préciser les statuts de l'Agence.

Les modifications proposées portent principalement sur les points suivants :

- les conséquences de la création de communes nouvelles sur les modalités d'adhésion et de représentation des membres au sein de l'Agence ;
- la précision de la compétence de l'Agence en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les statuts de l'agence technique départementale

APPROBATION DES STATUTS DU SIEDS

M. le Maire informe le conseil que le SIEDS a adopté une modification de ses statuts notamment pour insérer une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge et adapter les règles relatives à l'exercice de ses compétences.

Cette modification statutaire apparaît pertinente tant au regard de l'effet de mutualisation induit par l'intervention d'un Syndicat d'échelle départementale que de l'expertise de celui-ci en matière d'énergie,

Cette évolution est sans incidence sur les transferts de compétence déjà réalisés par la Commune au SIEDS,

L'accord d'une majorité qualifiée de communes membres du SIEDS (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre nécessairement comprendre les conseils municipaux des

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

communes dont la population est supérieure au quart de la population totale des membres du SIEDS) est requis. Après lecture des statuts, le conseil municipal approuve le projet de statuts modifiés du SIEDS.

Questions et informations diverses :

Compte rendu de la réunion de la commission du CENTRE BOURG du 11 juin 2019

Modifications à apporter sur l'esquisse n°3

- ✓ 1 place PMR devant le commerce le long du mur
- ✓ Modifier l'aménagement de l'entrée de l'ancien commerce
- ✓ Changer de place le passage protégé
- ✓ Tilleul à dessoucher avec le recalage du bassin
- ✓ Modifier le stationnement à côté de l'atelier suite à la création du poulailler
- ✓ Renommer l'impasse en venelle du cordonnier
- ✓ Laisser 1 seule zone à planter (potager) pour les enfants près de la cantine
- ✓ Création ou non d'un WC public à voir !!!

Planning / dates à retenir

- ✓ 16 juillet à 11 heures : réunion de présentation de l'appel d'offre pour les entreprises par le maître d'œuvre / commission appel d'offres et centre-bourg
- ✓ 31 juillet : réception du dossier d'appel d'offres du Maître d'œuvre (secrétariat)
- ✓ 01 et 02 août : dépôt du dossier sur la plate-forme de dématérialisation de la NR (secrétariat)
- ✓ 16 septembre : limite de réception des dossiers de candidatures (secrétariat)
- ✓ 18 septembre à 17 heures : ouverture et transmission des plis au maître d'œuvre / commission appel d'offres et centre bourg
- ✓ 02 octobre à 16 heures : analyse des offres / commission appel d'offres et centre bourg
- ✓ 03 octobre notification aux entreprises retenues – ainsi qu'aux entreprises non retenues, le délai de recours pour les entreprises non retenues est de 11 jours (secrétariat)
- ✓ Début novembre démarrage des travaux / maître d'œuvre et entreprises.
- ✓ Réunion prévue toutes les semaines si nécessaire avec le maître d'œuvre et 1 ou 2 personnes référentes de la commune.
- ✓

Il est proposé de fusionner les membres de la commission d'appel d'offres avec la commission centre bourg.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h40

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**